



PRÉAVIS No 05/2020

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Acquisition d'applications liées au stationnement
(paiement et amende d'ordre)**

et

Renouvellement ou modification des horodateurs/parcomètres

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Application "paiement"	3
2.1 Solution retenue.....	3
2.2 Avantages.....	4
2.3 Coûts	4
3. Application "amende d'ordre (AO)"	5
3.1 Obsolescence du système actuel.....	5
3.2 Solution retenue.....	5
3.3 Avantages.....	6
3.4 Coûts	6
3.5 Perspectives.....	7
4. Modification/remplacement des horodateurs/parcomètres	7
4.1 Explicatif.....	8
4.2 Avantages.....	8
4.3 Coûts	8
5. Campagne d'information.....	9
5.1 Plan de communication	9
5.2 Coûts	9
6. Incidences financières	10
6.1 Investissement.....	10
6.2 Plan des investissements.....	10
6.3 Financement	10
6.4 Coût du capital (compte de fonctionnement).....	10
6.5 Frais de fonctionnement.....	10
7. Synthèse des coûts.....	11
8. Planification.....	11
Décision	12
Annexe 1	13
Annexe 2.....	14
Annexe 3.....	15
Annexe 4.....	16
Annexe 5.....	17

GLOSSAIRE

AO	Amende d'ordre
ASP	Assistant de sécurité publique
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
GED	Gestion électronique des documents
LAOC	Loi sur les amendes d'ordre communales
MDM	Mobile device management ou gestion des appareils mobiles
PCV	Police cantonale vaudoise
SAT	Surveillance automatique du trafic

1. Préambule

Ce préavis porte sur l'acquisition de deux applications en lien avec le stationnement – paiement de la taxe et établissement des AO - qui visent à faciliter et simplifier tant la vie de l'automobiliste que l'activité du collaborateur en charge du contrôle du stationnement.

Il fait suite à un projet dont l'objectif était double, à savoir :

1. Disposer d'une application sur smartphone permettant à l'automobiliste de payer son stationnement → application paiement.
2. Remplacer les appareils "Ticketman" servant à dresser les contraventions devenus obsolètes → application AO.

Quant aux servitudes, il s'agissait de :

- Proposer une solution identique à l'échelle du district.
- Garantir la continuité du processus entre les applications dans un but d'efficacité.
- Gérer les autorisations de stationnement (macaron, carte à gratter, ...) au travers de l'application paiement.

Fait également partie intégrante de ce préavis, le renouvellement ou la modification des horodateurs/parcomètres afin de permettre le transfert des données (n° de plaque + paiement) dans une base et ainsi faciliter le contrôle du stationnement.

Le fonctionnement actuel et futur est schématisé sous forme de processus à l'annexe 1.

2. Application paiement

2.1 Solution retenue

Parmi les solutions existantes sur le marché, le choix s'est porté sur l'application Parkingpay de la société Digitalparking pour les raisons principales suivantes :

- 1 prestataire (Digitalparking) mais 3 possibilités de paiement : Parkingpay, Easypark (application européenne) et Twint (cf. annexe 2).

- Seule application permettant la gestion des autorisations de stationnement.
- Entreprise connue puisque c'est le fournisseur de l'ensemble du parc des horodateurs/parcomètres.
- Application qui offre la plus grande couverture en Suisse (plus de 400 sites). A titre d'exemple, Morges la propose déjà et Lausanne devrait le faire prochainement.

2.2 Avantages

Pour l'utilisateur :

- plus besoin de monnaie.
- facilité de paiement.
- possibilité de stopper la durée de stationnement – l'utilisateur ne paie donc que le temps de stationnement consommé.
- possibilité de prolonger le temps de stationnement dans le respect de la durée maximale autorisée – l'utilisateur n'est donc pas pris au dépourvu s'il a mal évalué le temps nécessaire.
- pas besoin de chercher, ni se déplacer à l'horodateur/parcomètre.
- plus besoin de se déplacer au bureau communal pour obtenir/renouveler une autorisation de stationnement (sous réserve des décisions des communes de participer au projet).

Pour l'administration :

- contrôle simplifié et facilité.
- moindre sollicitation des horodateurs/parcomètres.
- fréquence de vidange des appareils plus espacée.
- développement d'une cyberadministration (sous réserve des décisions des communes de participer au projet).

2.3 Coûts

2.3.1 *Investissement*

Le coût, lié à la configuration, se monte à CHF 400.--.

2.3.2 *Fonctionnement*

Les coûts pérennes s'élèvent à 4.5% du montant des transactions. Considérant que l'encaissement des taxes de parcage correspond à une somme d'environ à CHF 600'000.-- par an et que le 20% (donnée empirique) de celle-ci proviendra du paiement dématérialisé, les coûts s'élèveront potentiellement à CHF 5'800.--.

L'option possible serait de reporter cette charge sur l'utilisateur de l'application en majorant le tarif horaire. Celle-ci n'a toutefois pas été retenue par le Comité de Direction dès lors que le but est d'encourager les usagers à payer par ce biais-là. Accessoirement, comme relevé au point précédent, le paiement dématérialisé du stationnement devrait engendrer en contrepartie une réduction de certains coûts pour l'Association. Ce serait donc un illogisme de pénaliser ces utilisateurs.

Le contrôle du stationnement, fait au travers de cette même application, implique que chaque ASP soit équipé d'un smartphone. Le coût lié à cet équipement sera traité au point suivant puisque ce même appareil servira également à dénoncer les infractions.

Remarque : la délivrance des autorisations de stationnement par le biais de l'application est un choix optionnel appartenant aux communes comme objet de leur compétence. Conséquemment, le coût afférent est à leur charge.

3. Application AO

3.1 Obsolescence du système actuel

Comme évoqué dans le préambule, les appareils "Ticketman", actuellement utilisés par les assistants de sécurité publique pour dresser les contraventions, sont obsolètes. Cette obsolescence se traduit d'une part par l'absence de développement possible, puisque ces appareils ne peuvent pas intégrer les amendes relevant de la LAOC. D'autre part, avec une fréquence des pannes en augmentation et le risque de revenir au carnet d'amendes d'ordre papier, ce qui signifierait une perte d'efficacité et d'efficience. Le remplacement de ces appareils doit donc être considéré comme une nécessité, ce qui explique qu'il figure dans le plan d'investissements.

3.2 Solution retenue

Compte tenu des servitudes, la seule solution existante sur le marché est celle proposée par la société Abraxas, fournisseur actuel des appareils "Ticketman" mais également des programmes "Epsipol" et "Epsipour" permettant le traitement et le suivi des AO.

A l'avenir, l'ASP, par le biais d'un smartphone, scannerera le numéro de plaque, interrogera la base de données dans le cadre d'un stationnement payant et, en cas d'infraction, dressera la contravention dont le contenu sera transféré dans un QR Code (cf. annexe 3), préalablement imprimé et disponible dans un carnet, qu'il déposera, comme maintenant, sous l'essuie-glace.

Le contrevenant, de son côté, pourra traiter cette amende directement avec son téléphone portable et de manière simplifiée selon les indications figurant au point suivant.

3.3 Avantages

Pour l'utilisateur :

- traitement de la contravention simplifié et facilité au travers d'un portail informatique accessible en scannant le QR Code ou en utilisant le numéro de l'amende.
- connexion au portail depuis un smartphone, une tablette ou un PC.
- depuis ledit portail, possibilité de :
 - o payer directement l'amende (via le service Billing Online de la Poste);
 - o s'y opposer;
 - o demander un bulletin de versement;
 - o communiquer, suivant les circonstances, les coordonnées de la personne responsable de l'infraction.
- réception d'un avis d'infraction avec bulletin de versement en cas de non-paiement dans un délai de 30 jours.
- utilisation du portail pour le paiement des infractions "radar & SAT".

Pour l'administration :

- facilité et rapidité de contrôle.
- 1 seul appareil (smartphone) pour contrôler et dénoncer.
- possibilité de joindre par exemple au dossier des notes ou une photographie de l'infraction comme preuve ultérieure.
- développement d'une cyberadministration.
- paiement facilité pour les conducteurs étrangers, ce qui sous-tend une augmentation des amendes payées.
- procédures automatisées.

3.4 Coûts

3.4.1 *Investissement*

Font partie des coûts d'investissement, l'achat de l'application (CHF 45'200.--), d'un MDM nécessaire à la gestion du parc des smartphones (CHF 7'000.--) et de 11 téléphones mobiles (CHF 10'100.--) pour un total de CHF 62'300.--.

On précisera qu'au plan des investissements, une somme de CHF 60'000.- y est inscrite (remplacement des Ticketman + app AO).

3.4.2 *Fonctionnement*

Les coûts de fonctionnement liés à l'utilisation de l'application sont estimés à environ CHF 27'400.-- basés sur un volume d'AO annuel d'environ 35'000.

Les abonnements téléphoniques se montent à Fr 80.-- par mois et par appareil, soit une somme annuelle de CHF 10'600.--.

La gestion de ces smartphones au travers du MDM représente un montant de CHF 5'100.--.

L'abonnement mensuel pour l'utilisation de Billing Online s'élève à CHF 50.-- et les frais de gestion par paiement sont de 2,8 %. Ces frais ne peuvent actuellement être chiffrés vu le manque de recul en la matière. On relèvera toutefois qu'aujourd'hui déjà, tout paiement effectué au guichet postal génère un coût pour l'Association en fonction du montant payé.

La fourniture de carnet composé de QR Code ne devrait engendrer de frais supplémentaires par rapport à ce qui figure déjà dans le budget de fonctionnement.

La somme totale des coûts de fonctionnement est donc estimée à CHF 43'700.- .

En contrepartie, on précisera que les coûts de maintenance annuels des appareils "Ticketman" s'élèvent à CHF 14'000.--.

3.5 Perspectives

Dans un premier temps, cette application ne va concerner que les ASP.

Les policiers, pour leur part, seront équipés d'un smartphone dans le cadre du projet "Odyssée". A partir de là, un développement possible, de concert avec la PCV, gestionnaire de ces appareils, est envisageable pour que l'ensemble du personnel puisse disposer de cette application. Des coûts, inhérents à cet éventuel élargissement, seront indubitablement à prévoir.

4. Modification/remplacement des horodateurs/parcomètres

4.1 Explicatif

Ce préavis porte également sur le renouvellement ou la modification des horodateurs/parcomètres afin de permettre le transfert des données (n° de plaque + paiement) dans une base et ainsi simplifier et faciliter le contrôle du stationnement au travers du seul smartphone équipant les ASP (cf. annexe 1).

Les appareils à modifier sont ceux dont la technologie récente permet de les équiper d'une carte SIM 4G pour le transfert des données déjà mentionnées. Cette modification portera sur le clavier puisqu'il s'agira à l'avenir de saisir sur l'appareil le n° de plaque, nécessaire pour procéder au contrôle, au lieu du n° de la place de stationnement.

Les autres appareils, dont le système est incompatible avec la "4G", devront être remplacés.

Le fait de disposer de parcomètres connectés avec la saisie du n° de plaque permet de réduire notablement le nombre d'appareils puisque ceux-ci peuvent, par ce biais, gérer un plus grand nombre de places. On relèvera également que cela permettra, ce qui est déjà partiellement le cas, de faire du monitoring (historique des transactions, identification des pannes, etc.)

Enfin, il est proposé de procéder au changement des appareils en une seule fois en regard des avantages mentionnés au point suivant.

L'évolution du parc des horodateurs et parcomètres est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

		Situation actuelle	Situation future
Appareils à modifier	Horodateurs	2	2
	Parcomètres	17	17
Appareils à changer	Horodateurs	6	1
	Parcomètres	43	37
Total des appareils		68	57

4.2 Avantages

Pour l'utilisateur :

- un seul mode d'utilisation (saisie du n° de plaque).

Pour l'administration :

- diminution du nombre d'appareils;
- coûts réduits;
- mise en œuvre facilitée (en une seule fois);
- une seule procédure de contrôle pour les ASP;
- communication au public facilitée et renforcée.

4.3 Coûts

4.3.1 *Investissement*

La modification et le remplacement de ces appareils nécessitent un investissement à hauteur de CHF 195'000.-.

Il est utile de préciser que la réduction du nombre d'appareils de 68 à 57 correspond à une somme d'environ CHF 100'000.-- qui, indirectement, ne sera pas dépensée.

Par ailleurs, si le montant d'investissement peut être considéré comme conséquent, il est important de le mettre en perspective avec la recette constituée par le montant des taxes de stationnement qui avoisine annuellement les CHF 600'000.--.

4.3.2 *Fonctionnement*

Considérant que ces appareils ont une durée d'exploitation d'environ 10 ans et que ceux qui seront uniquement modifiés datent pour les plus anciens de 2018, il ne devrait pas y avoir de dépenses ces prochaines années en lien avec le renouvellement. De nouvelles acquisitions en lien avec la création d'une zone de stationnement payante demeurent bien évidemment réservées.

Précisons qu'actuellement, dans le cadre du plan de renouvellement, une dépense annuelle de CHF 50'000.-- est prévue chaque année dans le budget de fonctionnement.

D'autre part, les coûts d'entretien devraient être moindres pour quelques années également.

On relèvera que les coûts de licences et des cartes SIM va augmenter de CHF 5'800.-- pour passer annuellement à CHF 10'300.--.

5. Campagne d'information

5.1 Plan de communication

Afin d'informer la population et plus spécifiquement les usagers des zones payantes, la communication reposera sur trois axes : les nouvelles possibilités de paiement du stationnement, la nouvelle forme des fichets AO et le paiement des AO avec le QR Code.

Outre la diffusion d'un communiqué de presse, les différents vecteurs de la POL seront utilisés pour informer soit, la newsletter, le site internet et les réceptions. De plus, des moyens tels qu'affiches et flyers, dont certains sont mis à disposition par l'entreprise ParkingPay gratuitement, seront édités afin de renseigner plus largement la population. Les commerçants, à proximité de zones payantes, seront également sollicités : des bons d'une valeur de CHF 2.--, correspondant à 1 ou 2 heures de stationnement selon le tarif horaire, leur seront remis afin d'inciter leur clientèle à charger l'application ParkingPay. Le coût lié à l'utilisation de ces bons sera déduit du montant total de la taxe de stationnement encaissée.

L'appui des communes sera aussi nécessaire afin de relayer l'information aux guichets et sur les sites internet. De plus, celle-ci sera proposée pour publication dans les journaux communaux et l'app Info Ouest. Les Municipalités seront approchées afin de bénéficier du temps gratuit à leur disposition dans les bus TL pour afficher un visuel d'information.

Les assistants de sécurité publique seront également engagés, à différents horaires de la journée, sur des parkings ciblés, afin d'offrir une aide aux usagers durant une période déterminée.

Dans un second temps, en plus d'une FAQ placée sur notre site internet et d'un flyer dédié, un helpdesk sera mis en service au sein de la Commission de police afin de renseigner les personnes concernées sur le nouveau système d'AO. Enfin, si le volume des paiements effectués au travers de l'application devait rester faible et ne pas évoluer, un tout ménage sera envisagé.

5.2 Coûts

Le détail des coûts envisagés peut se résumer ainsi :

- impression de flyers sur le nouveau système d'AO, CHF 1'000.-- (cf. annexe 4).
- impression d'affiches relatives au paiement dématérialisé, CHF 1'100.-- (cf. annexe 5).
- honoraires de paramétrages pour le visuel des bus TL, CHF 600.--.

6. Incidences financières

6.1 Investissement

L'investissement nécessaire pour l'acquisition des applications et le renouvellement ou la modification des horodateurs/parcomètres se monte à CHF 273'400.- TTC.

6.2 Plan des investissements

Le montant relatif à l'acquisition de ces applications et le renouvellement ou la modification des horodateurs/parcomètres figure au plan des investissements 2020-2024 adopté par le Comité de Direction le 10.06.2020, pour un montant de CHF 280'000.- TTC, sous le compte 6101.5060.106 "Application stationnement + achat horodateurs".

6.3 Financement

Le Comité de Direction propose, pour financer cette acquisition, de dissoudre deux fonds de réserve, soit le n° 9282.10 "Fonds pour l'extension de la GED" et le n° 9282.12 "Fonds pour la création d'un site Internet/Extranet", dotés respectivement de CHF 160'000.-- et CHF 100'000.--, tous deux constitués lors de la clôture de l'exercice 2013. L'abandon du projet d'extension de la GED s'explique par un changement de stratégie globale qui s'oriente vers des outils informatiques et des solutions de l'Etat PCV/DGNSI, notamment avec le projet Odysée. Quant au projet de création d'un portail collaboratif d'entreprise (Internet/Extranet) il n'est plus au goût du jour et ne sera pas réalisé. Là également, une solution avec l'Etat est envisagée dans le cadre du projet Regio, dont le coût, à ce stade, ne peut être estimé.

Dès lors, il est proposé de réaffecter le montant de CHF 260'000.-- à un nouveau fonds pour amortissement n° 9282.15 (compte à créer), afin de financer l'investissement du présent préavis.

- Les dissolutions des fonds seront comptabilisées par l'intermédiaire du compte 6028.4819
- La réaffectation au fonds d'amortissements sera comptabilisée par l'intermédiaire du compte no 6011.3819

6.4 Coût du capital (compte de fonctionnement)

L'investissement sera amorti sur 5 ans, soit :

2021 : CHF 260'000.-, montant qui sera prélevé dans le fonds qui sera créé en 2021 (se référer au point 7.3 du présent préavis)

2022 à 2025 : CHF 13'400.- (CHF 273'400.- - 260'000.-) : 4 ans = CHF 3'350.- /annuel

6.5 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement annuels liés à ce projet seront portés aux comptes 2021, au prorata temporis (de juillet à décembre) en probable dépassement budgétaire ainsi qu'aux budgets suivants, selon tableau du point 7 du présent préavis.

7. Synthèse des coûts (TTC)

Budget d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Montant en CHF arrondis à la centaine</i>					
Dépenses (objet du préavis)	273'400				
Total investissements nets	273'400				
<i>Paramètres de base</i>					
Durée d'amortissement	5				
Année début de l'amortissement	2021				
Année fin de l'amortissement	2025				

Investissement	Budget de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025
6029.5060.106	<i>Montant en CHF</i>					
<i>Amortissement</i>						
	Charge d'amortissement	6008.3313	260'000	3'350	3'350	3'350
<i>Fonds 9282.15 "Applications liées au stationnement"</i>						
	Prélèvement	6028.4819	260'000	0	0	0
	Charge nette		0	3'350	3'350	3'350
<i>Autres charges</i>						
400	Appli paiement Digital Parking	6004.3183	*	2'900	5'800	5'800
45'200	Appli AO Abraxas commission	6004.3183	**	13'700	27'400	27'400
	Billing On line - abonnement	6004.3183		300	600	600
	Billing On line - frais de gestion	6004.3183	***			
10'100	Smartphones					
	Abonnements smartphones	6104.3182		5'300	10'600	10'600
7'000	MDM	6001.3151		2'550	5'100	5'100
195'000	Parcomètres					
	Licences y.c. cartes SIM	6001.3111.02		2'900	5'800	5'800
2'700	Actions de communication					
13'000	Divers et imprévus (~5%)					
273'400	Total charges fonctionnement		27'650	58'650	58'650	58'650
<i>Divers</i>						
	Dissolution fonds GED	9282.10	160'000			
	Dissolution fonds internet	9282.12	100'000			

* estimation basée sur le volume des transactions faites via l'application

** estimation basée sur le volume d'AO

*** 2.8% par paiement

8. Planification

Réalisation : 1^{er} semestre 2021

Exploitation : 2^{ème} semestre 2021

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 05/2020 du Comité de Direction du 2 septembre 2020,

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser le Comité de direction à acquérir les applications liées au stationnement, de renouveler et/ou modifier les horodateurs et parcomètres, tel que proposé dans le présent préavis ;
- D'allouer au Comité de direction un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 273'400.- TTC, financé par la trésorerie ordinaire ;
- De dissoudre les fonds de réserve (n° 9282.10 et n° 9282.12) et de réaffecter le montant de CHF 260'000.-- à un fonds pour amortissement (n° 9282.15) destiné au présent préavis d'investissement ;
- De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 6029.5060.106 "Applications liées au stationnement" ;
- D'amortir comptablement cet investissement sur 5 ans, conformément à l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 01 juillet 2006) sur la comptabilité des communes ;
- D'accepter, en tant que crédits complémentaires au budget 2021, les charges de fonctionnement supplémentaires de CHF 13'400.-- telles que décrites au point 7 ;

prend acte

- que les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis seront portées aux budgets 2022 et suivants.

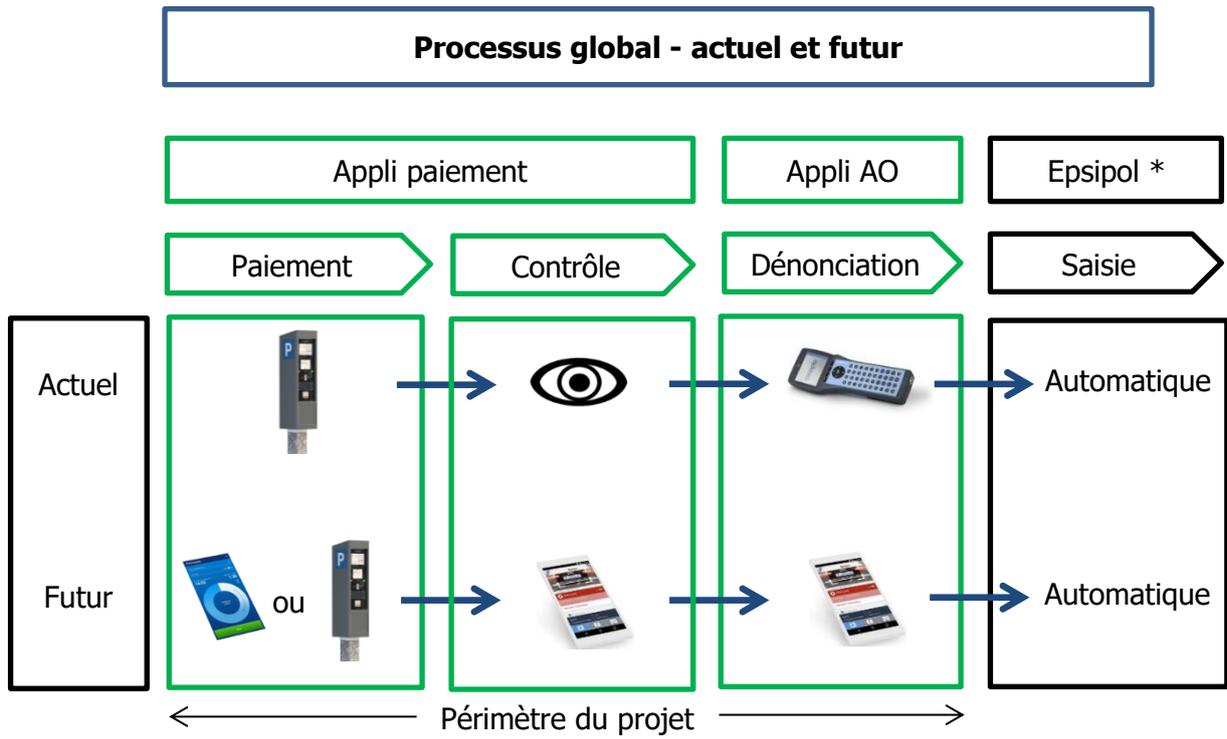
Au nom du Comité de direction :

Le Président :

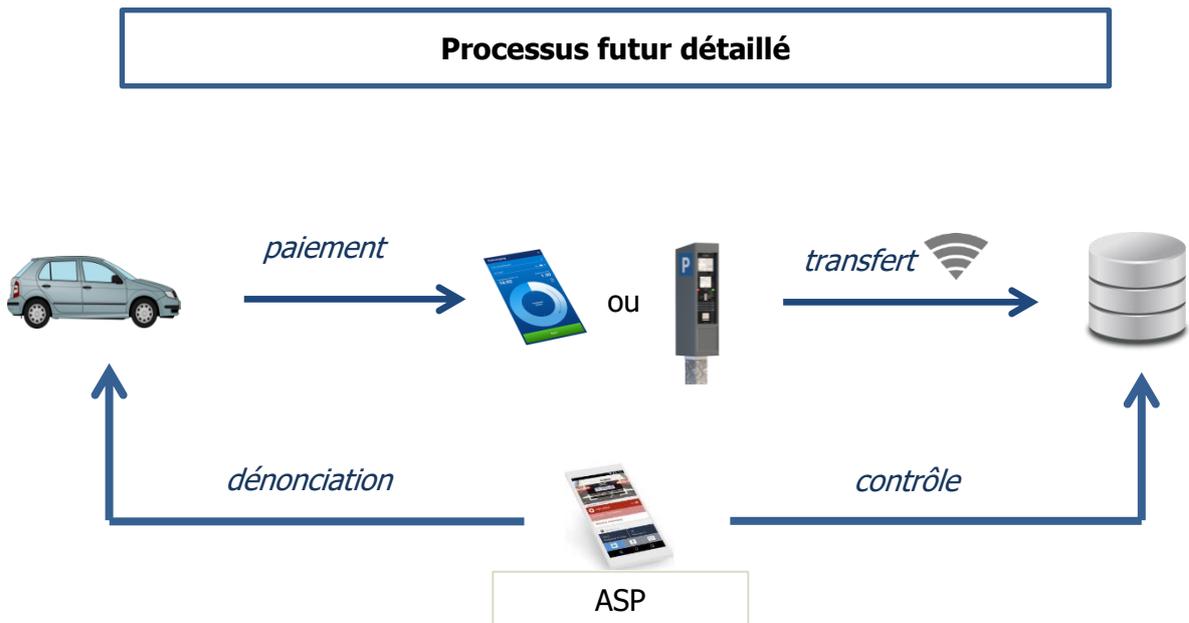

M. Farine

Le Secrétaire :


F. Schaer



* logiciel actuellement exploité pour le traitement et le suivi des amendes d'ordre



Solutions Digitalparking

Trois solutions - un seul contrat

parkingpay



Twint



EasyPark



- ▶ Pas de matériel supplémentaire à installer
- ▶ Economie d'énergie à l'horodateur
- ▶ Rationalisation du nombre d'horodateurs
- ▶ Moins de relevé de caisse et de tri monnaie

Parkingpay

parkingpay



- ▶ Paiement par cartes de crédit, Postfinance Card, LSV/DirectDebit, e-banking, par facture (entreprise) ou voir avec un bulletin de versement orange.
- ▶ Paiement sans se déplacer jusqu'à l'horodateur
- ▶ Autres modules et fonctionnalités, comme des tarifs pour abonnés particuliers, autorisations (macaron digital) et parkings à barrières
- ▶ Choix du temps, prolonger, diminuer ou stopper un stationnement

TWINT

Twint



- ▶ Aucune installation d'appli additionnelle
- ▶ Plus de 1 Mio. d'utilisateurs en Suisse
- ▶ Débit directement sur le compte bancaire/postal
- ▶ Choix du temps de stationnement, stopper le stationnement, remboursement du montant non utilisé

Exemple AO de la police cantonale bâloise

 Justiz- und Sicherheitsdepartement des Kantons Basel-Stadt
Kantonspolizei

**Ordnungsbussen-Zettel mit Bedenkfrist
Nr. 0000027 21 012 1**

Sie haben gegen das Ordnungsbussengesetz verstossen. Scannen Sie den untenstehenden QR-Code, um Details einzusehen:



Falls Sie keine Möglichkeit haben, den QR-Code zu scannen, loggen Sie sich bitte auf der folgenden Webseite ein:

www.polizei.bs.ch/bussen

Amende d'ordre – formule avec délai de reflexion

Vous avez enfreint la loi sur les amendes d'ordre. Pour plus de détails veuillez scanner le code QR au verso. Si vous n'avez pas la possibilité de scanner le code QR au verso, veuillez accédez au site web ci-dessous:

www.polizei.bs.ch/bussen

Multa disciplinare – biglietto con periodo di riflessione

E' stata violata la legge sulle multe disciplinari. Per ulteriori dettagli, per favore scannerizzare il codice QR sul davanti per ulteriori dettagli. Se non ha la possibilità di utilizzare il codice QR la invitiamo a visitare il seguente sito web:

www.polizei.bs.ch/bussen

Fine of order – Note with respite

You have infringed the law on fines of order. Please scan the QR-Code on the front side for more details. If you do not have the possibility to scan the QR-Code, kindly consult the following website:

www.polizei.bs.ch/bussen

Projet de flyer

VOUS AVEZ ÉTÉ AMENDÉ
COMMENT VOIR ET PAYER MON AMENDE ?

1
Scannez le code QR pour connaître le motif de votre amende et les moyens de paiement

2
Cliquez sur «Payer maintenant online»

3
Choisissez votre moyen de paiement

POUR TOUTES INFORMATIONS ET QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES, RENDEZ-VOUS SUR WWW.POLOUEST.CH

DONNÉES RELATIVES A L'AMENDE 12345678.1.2			
CATEGORIE	Voiture	Montant	CHF 120.-
VEHICULE	CH 12345	Prelevé le/à	01.05.18
LEU	Banville 23		
HEUREDATE	23.04.18 11:45		
TYPE	103.1 Stationnement dépassé de 2 h	Payer maintenant online	
	521.1 600 de vignette		

Projet d'affiche

PO
POLICE
OUEST LAUSANNOIS

NOUVEAU SYSTÈME DE STATIONNEMENT

✓ PAIEMENT MOBILE, ESPRIT TRANQUILLE, À LA MINUTE PRÈS

✗ PLUS DE MONNAIE, PLUS DE TICKET

PAYEZ AVEC **TWINT**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION **PARKINGPAY** DÈS MAINTENANT

Télécharger dans **l'App Store**

DISPONIBLE SUR **Google Play**